

—Monsieur Robert Keating, sous-ministre, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

—Madame Luce Asselin, sous-ministre associée à l'Énergie et aux Mines Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

—Monsieur Maël Solen Picard, directeur des relations canadiennes et internationales Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

—Madame Véronique Meloche, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67028

Gouvernement du Québec

Décret 770-2017, 12 juillet 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur Guy Laforest comme directeur général de l'École nationale d'administration publique

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1) prévoit que le directeur général de tout institut ou de toute école est nommé pour cinq ans par le gouvernement sur la recommandation de l'assemblée des gouverneurs, après consultation de l'institut ou de l'école concerné, de son corps professoral et des groupes ou associations déterminés par règlement de l'assemblée des gouverneurs;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 55 de cette loi énonce que le traitement du directeur général est fixé par le gouvernement;

ATTENDU QUE le poste de directeur général de l'École nationale d'administration est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

ATTENDU QUE l'assemblée des gouverneurs a recommandé au gouvernement de nommer monsieur Guy Laforest à titre de directeur général de l'École nationale d'administration publique pour un mandat de cinq ans;

ATTENDU QUE les consultations prévues par la loi ont été effectuées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur:

QUE monsieur Guy Laforest, professeur titulaire, Faculté des sciences sociales, Département de science politique, Université Laval, soit nommé directeur général de l'École nationale d'administration publique pour un mandat de cinq ans à compter du 14 août 2017 et que son traitement soit fixé à 169 028 \$ duquel sera déduit l'équivalent de la moitié de la rente de retraite qu'il recevra pour ses années de services dans le secteur public.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67029

Gouvernement du Québec

Décret 771-2017, 12 juillet 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur François Bertrand comme directeur par intérim de l'École Polytechnique de Montréal

ATTENDU QU'en vertu de l'article 31 de la Loi sur la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (1987, chapitre 135), le directeur de l'École est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration et il doit être ingénieur;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 32 de cette loi, le mandat du directeur est de quatre ans et il peut être renouvelé;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de cette loi, les personnes nommées demeurent en fonction jusqu'à ce qu'elles soient nommées de nouveau ou remplacées;

ATTENDU QUE monsieur Christophe Guy a été nommé de nouveau directeur de l'École Polytechnique de Montréal par le décret numéro 530-2015 du 17 juin 2015, qu'il démissionne de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE la recommandation prescrite par la loi a été obtenue;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur: